

REUNION DU 29 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – GARCIA – OLLIVIER – CONSTANTIN – MAUGENET – DESME – LEGERE – BOCHET
MORILLON – BARKA – LARTIGUE – DUSSEAU – MAUBOURGUET – KAMATE LACOUR

ABSENT :

EXCUSE : KERKOR

Secrétaire de séance : OLLIVIER Gilles

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du Maire et 3 Adjointes,

Vu les arrêtés municipaux en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions aux 3 Adjointes,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est située dans la tranche 500/999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 40.30 % et le taux maximal de l'indemnité des Adjointes ne peut dépasser 10.70 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à compter du 23 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 8.25 % du même indice

d'inscrire les crédits au budget communal.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELEGATION AU MAIRE :

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce ce dont le Maire peut être chargé, par délégation du Conseil Municipal, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

Madame Le Maire donne lecture de l'ensemble des points dudit article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les points suivants :

- « de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »
- « de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »
- « d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre »
- « de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts »
- « de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal »

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions communales suivantes :

Commission voirie – bâtiments – cimetière – embellissement – gestion du matériel

Présidente : Mylène MORIN

Vice-Président : Florian CONSTANTIN

Membres : Gilles OLLIVIER – Dounia GARCIA – Stéphanie MORILLON – Karim BARKA – Nicolas DESME – Gérald BOCHET

Commission urbanisme – agriculture – environnement – cadre de vie

Présidente : Mylène MORIN

Vice-Présidente : Dounia GARCIA

Membres : Stéphanie MORILLON – Marie-Ange DUSSEAU – Johnny LEGERE – Laurent MAUBOURGUET – Karim BARKA

Commission appel d'offres

Présidente : Mylène MORIN

Vice-Président : Gilles OLLIVIER

Membres : Dounia GARCIA – Karim BARKA – Florian CONSTANTIN

Commission communication – nouvelles technologies

Présidente : Mylène MORIN

Vice-Présidente : Gilles OLLIVIER

Membres : Sabrina MAUGENET – Maëva LARTIGUE – Johnny LEGERE

Commission association – sport – culture – animation

Présidente : Mylène MORIN

Vice-Président : Florian CONSTANTIN

Membres : Marie-Ange DUSSEAU – Estelle KERKOR – Johnny LEGERE – Gérald BOCHET – Stéphanie MORILLON – Nicolas DESME

DESIGNATION DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE :

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants à l'intercommunalité :

SIVOS FONTET-HURE-LOUPIAC

Titulaires : Mylène MORIN – Sabrina MAUGENET – Gilles OLLIVIER – Johnny LEGERE

Suppléants : Nicolas DESME – Marie-Ange DUSSEAU – Florian CONSTANTIN – Dounia GARCIA

SIVU du Réolais

Titulaire : Dounia GARCIA

Suppléant : Sabrina MAUGENET

SIAEPA BASSANNE-DROPT-GARONNE

Titulaire : Florian CONSTANTIN

Suppléant : Karim BARKA

SIE

Titulaires : Gilles OLLIVIER – Karim BARKA

SDEEG

Titulaire : Gilles OLLIVIER

ASA D'irrigation

Titulaire : Stéphanie MORILLON

Suppléant : Laurent MAUBOURGUET

Association des communes du canal des deux mers

Titulaire : Karim BARKA

Mission locale

Représentant : Laurent MAUBOURGUET

Correspondant défense

Correspondant : Johnny LEGERE

Référent PLUi :

GARCIA Dounia

DESIGNATION DU CCAS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer le Conseil d'Administration du CCAS comme suit :

Présidente : Mylène MORIN

Membres élus : Dounia GARCIA – Sabrina MAUGENET – Stéphanie MORILLON – Laurent MAUBOURGUET

Membres non élus :

représentant des associations pour l'insertion et de lutte contre l'exclusion : Chantal PICON

représentant des associations familiales : Nicole VIGNAU

représentant des associations de retraités et des personnes âgées : Jean PINGUET

représentant des associations de personnes handicapées : Michel CHIARADIA

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 58.